

Les RPE de l'école Chabrol – Paris 10
Fcpe-chabrol-paris10@protonmail.com

Paris, le 5 novembre 2025

À l'attention de
M^{me} Hidalgo, Maire de Paris
M^{me} Sophie Fady-Cayrel, Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de la Ville de Paris
M. Patrick Bloche, Adjoint à la Mairie de Paris
M^{me} Alexandra Cordebard, Maire du 10^e arrondissement

Objet : Grève du périscolaire du 10 au 21 novembre

Madame la Maire,
Madame la Directrice,
Monsieur l'Adjoint,
Madame la Maire d'arrondissement,

La grève des personnels d'animation de la Ville de Paris du 10 au 21 novembre, appelée par leurs organisations syndicales SUPAP-FSU, CFDT et CGT affaires scolaires, se profile pour être très suivie dans les écoles parisiennes, et l'école Chabrol (Paris 10^e) ne devrait pas faire exception.

Nous soutenons les revendications des personnels, qui vont dans le sens d'un meilleur accueil de nos enfants sur le temps périscolaire : respect des taux d'encadrement légaux, respect des taux de qualification des personnels d'animation, accès aux formations diplômantes, fin des vacances sur les postes permanents, affectation de personnels formés hygiène en maternelle, formation et affectation de personnels formés à l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, diminution du nombre d'écoles regroupées dans un même centre de loisir pendant les vacances, affectation d'animateurs BCD/EPL, octroi de locaux adaptés (et notamment de bureaux aux directeurs de centres).

Le temps périscolaire est un temps très important dans la prise en charge des enfants, particulièrement depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires que la Mairie de Paris a maintenue malgré les possibilités d'assouplissement, contrairement à la majorité des communes. La qualité de la prise en charge sur le temps périscolaire est particulièrement importante pour les enfants des familles défavorisées, pour lesquelles d'autres modes de garde ne sont pas possibles. La dégradation des conditions de travail des personnels et le non-respect des obligations légales n'est donc pas acceptable - d'autant que les taux d'encadrement sont encore dégradés par la possibilité offerte aux enfants scolarisés dans l'enseignement privé de bénéficier du périscolaire dans les écoles publiques de secteur (et ce au tarif des caisses des écoles).

Cette grève va avoir un très fort impact sur le quotidien des parents de l'école : perturbation de l'organisation quotidienne, difficultés avec les collègues de travail et les employeurs, etc. Il est dans l'intérêt de toute la communauté scolaire que des négociations

s'engagent le plus rapidement possible entre vos services et les représentants des personnels grévistes, afin de répondre à leurs revendications légitimes. Il en va de la responsabilité de l'employeur que les écoles parisiennes, dont l'école Chabrol (Paris 10^e), reprennent le plus tôt leur fonctionnement normal.

Vous assurant, Madame, Monsieur, de notre attachement au service public d'éducation,

Les RPE de l'école Chabrol – Paris 10